



● ● ● ●  
**Procès verbal**  
**Conseil Communautaire**  
**22 octobre 2020**  
Présidé par Jean-Yves Brenier

**Étaient présents**

Richard Arnaud	Cécile Dugourd	Annick Merle
Bernard Attavay	David Emeraud	Daniel Michoud
Sandrine Badie	Anne-Isabelle Erbs	Eric Morel
Thierry Bekhit	Christian Franzoi	Léon-Paul Morgue
Maurice Belantan	Youri Garcia	Nathalie Peju
Martine Bert	Frédéric Gehin	Didier Pilon
Aurélien Blanc	Nicole Genin	Gilbert Pommet
Monique Della Schiava (supp)	Corinne Georges	Annie Pourtier
Olivier Bonnard	Grégory Gibbons	Joseph Quiles
Jean-Yves Brenier	Eric Gilbert	Patrick Ferraris (supp)
Lucette Brissaud	Nathan Gomes	Yvon Roller
Jean-Yves Cado	Frédéric Gonzalez	Jean-Yves Roux
Bernard Castilla	Sylvain Granger	Simone Salas
Nora Chebbi	Jérôme Grausi	Jean-Louis Sbaffe
Christelle Chieze	Sophie Guillaud-Pivot	Eric Sucillon
Raymond Contassot	Acuzena Hernandez	Stéphanie Tavernese-Roche
Patrick Cossiaux	Bernard Jarlaud	Marie-Christine Vohl (supp)
Dominique Desamy	Estelle Keller	Jennifer Moly (supp)
Christiane Drevet	Frédérique Luzet	Frédéric Vial
Alexandre Drogoz	Jean-Pierre Marcel	

**Étaient excusés et représentés**

Karim Améziane donne pouvoir à Grégory Gibbons	Alain Moyne-Bressand donne pouvoir à Acuzena Hernandez
Rémi Chatelat donne pouvoir à Annick Merle	Marie-Lise Perrin donne pouvoir à Estelle Keller
Christian Giroud donne pouvoir à Christiane Drevet	Philippe Reynaud donne pouvoir à Jean-Louis Sbaffe
Laurent Guillet donne pouvoir à Olivier Bonnard	Maria Sandrin donne pouvoir à Annie Pourtier
Thierry Lagrange donne pouvoir à Sophie Guillaud-Pivot	Nicole Sitruk donne pouvoir à Daniel Michoud
Stéphane Lefèvre donne pouvoir à Frédérique Luzet	Francis Spitzner donne pouvoir à Aurélien Blanc

**Étaient excusés et absents**

Hervé Courtejaire  
Luc Foissier

Le président appelle à observer une minute de silence en mémoire de Samuel Paty.

Au vu de la situation sanitaire, il est demandé un respect strict des gestes barrières.

Le président fait un point sur la situation sanitaire au sein de notre territoire ; situation sanitaire qui se détériore.

La piscine intercommunale est actuellement fermée, des agents ayant été déclarés cas contact au COVID.

Une conférence téléphonique avec le préfet a eu lieu : un couvre feu est instauré dans l’intégralité du département à compter du vendredi 23 octobre pour 6 semaines.

Les assemblées délibérantes restent autorisées en présentiel. En cas de contrôle, les participants devront présenter leur convocation accompagnée de leur attestation de déplacement dérogatoire.

Dans ce cadre, le séminaire du 28 novembre est maintenu mais il est envisagé qu’il soit regroupé sur une matinée, les moments de convivialité (déjeuners) étant proscrits.

Madame Pourtier prend la parole pour demander s’il n’est pas possible de réunir les assemblées en visio conférence dans ce contexte sanitaire alarmant. Le président indique que cette possibilité pourrait être envisagée dans le cadre réglementaire.

Le président procède à l’appel. Le quorum étant atteint, la séance du conseil communautaire peut commencer. Monsieur Gehin est désigné comme secrétaire de séance.

Le président tient à féliciter les élus qui ont pris des fonctions de présidence au sein de divers syndicats : Messieurs Blanc à la présidence du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné (SYMBORD), Gonzales à la présidence du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) de Morestel, Ferraris à la présidence du Syndicat des Eaux de la Plaine et des Colines du Catelet (SEPECC) et du Syndicat d’Aménagement et de Gestion des Aires de Voyage (SAGAV), Michoud à la présidence du Syndicat Intercommunal de Défense Contre les Eaux du Haut Rhône (SIDCEHR) et madame Luzet à la présidence du comité directeur de l’EPIC des Balcons du Dauphiné et comme coordinatrice de la démarche collective « mise en tourisme des itinérances le long du Rhône entre Lyon et Genève ».

Il est demandé aux élus d’être vigilants sur les mails qui leur sont envoyés, notamment en ce qui concerne les dates de réunions. Un calendrier des réunions est en cours d’élaboration afin d’assurer une meilleure organisation.

Le président précise aussi qu’il serait préférable ne de pas alourdir les messageries en interpellant les conseillers communautaires sur des sujets pouvant être évoqués en séance.

Le retrait de la délibération numéro 20 est proposé. La délibération concerne le procès-verbal de mise à disposition de l’aire des gens du voyage de Frontonas au SAGAV. Les délais ont été rallongés en raison de la crise sanitaire, la date du 1<sup>er</sup> novembre initialement prévue ne peut être respectée.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de remettre ce transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2021. L’assemblée n’émet pas d’objection, le report est adopté.

#### **Approbation du compte-rendu de la séance du 17 septembre 2020**

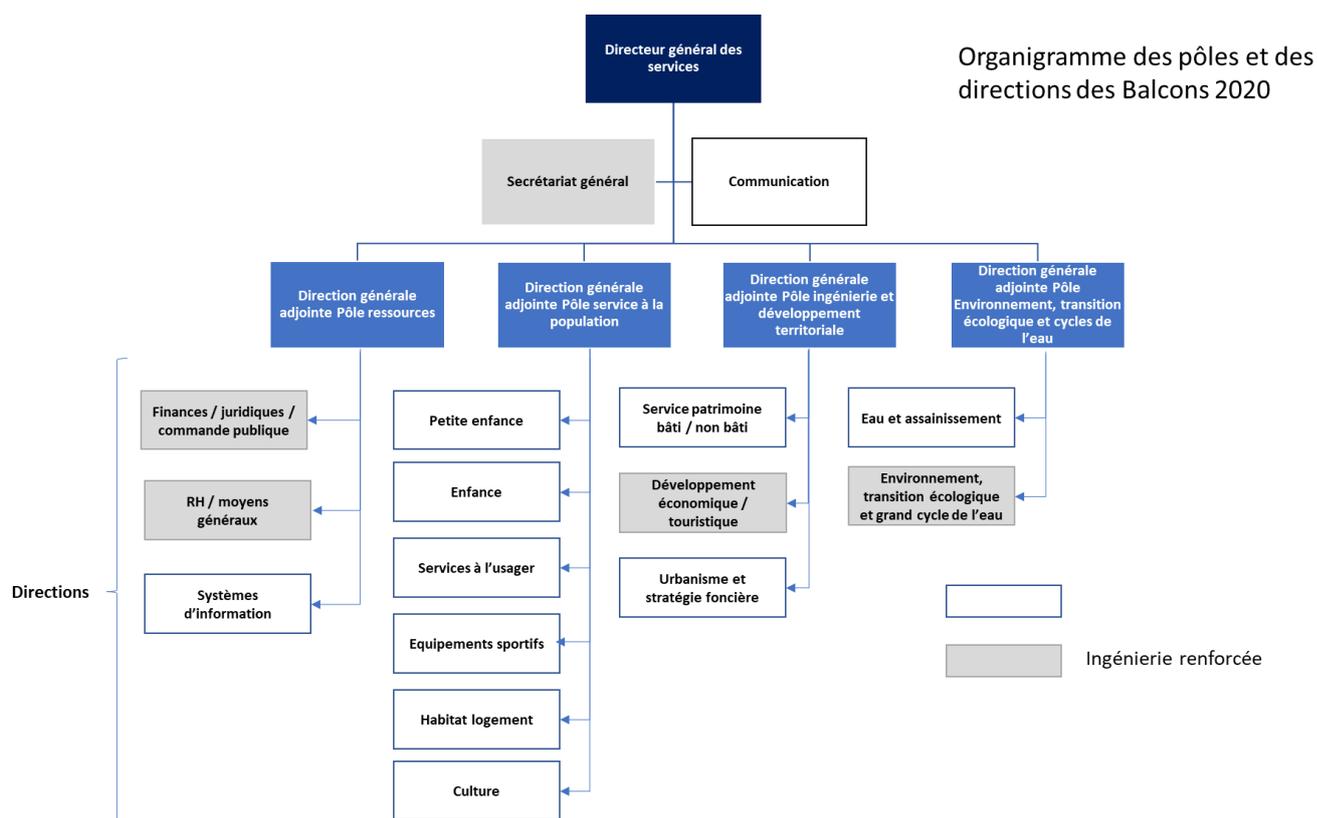
Monsieur Bonnard demande le retrait de la phrase « *La communauté de communes valide uniquement les propositions faites par les communes* » : affirmation qu’il considère comme n’étant pas de son fait.

- **Après intégration des modifications demandées par les élus, le conseil communautaire approuve, à l’unanimité des membres présents ou représentés le projet de compte-rendu de la séance du 17 septembre 2020 (71 voix pour).**

#### **RESSOURCES**

##### **1. Adaptation de l’organisation des services : présentation de l’organigramme.**

Monsieur Blanc présente l’organigramme proposé au vote du conseil communautaire.



L’objectif de cette adaptation est de clarifier les postes et les fonctions de chacun afin de gagner en efficacité dans le cadre du développement de l’intercommunalité.

Le renforcement de notre ingénierie interne permettra de sécuriser les décisions sur les plans technique et juridique.

5 recrutements sont prévus : un directeur des finances, de la commande publique et des affaires juridiques, un directeur des ressources humaines et des moyens généraux, un directeur du développement économique et touristique, un directeur de l’environnement, de la transition écologique et du grand cycle de l’eau et un secrétaire général.

La hiérarchie sera ventilée de la manière suivante : directeur général adjoint, directeur de service, responsable de service. Il s’agit essentiellement de requalifier les postes d’agents qui effectuent déjà les missions définies dans cet organigramme. Sur les postes créés, les agents pourront postuler en interne.

Un secrétariat général sera également créé, il comprendra l’ensemble des assistantes de pôles (4 agents) et verra le recrutement d’un(e) secrétaire général(e). Il aura pour mission la gestion des assemblées et de l’ensemble des process administratifs.

Un 6<sup>ème</sup> poste est créé : un chargé de mission prévention des risques professionnels, de la santé et du bien-être au travail. Ce poste est déjà pourvu. Il s’agit ici d’une demande de régularisation par la sous-préfecture.

Monsieur Cado souhaiterait savoir si des recrutements auront lieu au service ADS.

Monsieur Blanc répond que des recrutements pour le poste de directeur de l’urbanisme et de la stratégie foncière et le poste d’instructeur sont en cours.

Monsieur Bonnard souhaite faire une remarque sur la fonction de direction qui lui pose problème. Il se demande si tous ces directeurs seront légitimes.

Monsieur Michoud souhaite remettre en perspective la décision prise lors du dernier conseil communautaire avec la création d’un cabinet et donc, le recrutement de deux personnes en plus de cette nouvelle organisation. Il demande si les créations d’emplois comprennent les postes du cabinet.

Monsieur Blanc indique que dans les créations de postes évoquées, il ne parlait pas du cabinet.

Monsieur Michoud comprend qu’une organisation est là pour traduire et mettre en place les moyens souhaités pour répondre à un projet politique souhaité. Sa première question est donc de savoir quel est le projet politique. Sa seconde question, est de savoir si, l’organisation proposée a pour objectif, dans un deuxième temps, de préparer l’institution à la prise de nouvelles compétences ; ce qui engendrerait l’appauvrissement des communes ou si l’objectif est de pouvoir apporter un soutien aux communes afin qu’elles conservent leurs responsabilités et demeurent le premier niveau de démocratie et de proximité de la population. Pour finir, le conseil communautaire ayant pour mission de voter le tableau des emplois, monsieur Michoud souhaiterait qu’on lui indique le coût supplémentaire en masse salariale de cette nouvelle organisation.

Le président souhaite rassurer les élus en indiquant que cette nouvelle organisation ne reflète pas le souhait de prendre de nouvelles compétences mais simplement une volonté de se structurer afin de répondre aux besoins actuels de l’intercommunalité.

Le projet porté par cette nouvelle organisation est un projet de structuration d’une organisation représentant un peu moins de 80 000 habitants pour 260 postes d’agents (167 en équivalents temps plein) .

Ce projet de structuration est nécessaire pour porter des politiques publiques, pour être à l’appui des communes.

Il s’agit ici de se mettre au niveau des compétences actuelles portées par l’intercommunalité et limiter l’externalisation de missions en faisant entrer la technicité dans les services ; notamment au niveau de la sécurisation juridique des actes.

Pour ce qui concerne le projet politique, il nous appartiendra de le définir, ensemble, par l’élaboration de notre projet de territoire.

Il ajoute que la création de ces 5 postes a été estimée à environ 300 000 €, soit 4,5 % de la masse salariale actuelle. Cette masse salariale correspond à un coût de 94 € / habitant, la nouvelle configuration reviendrait à 98 € / habitant.

La moyenne nationale, pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), est de 120 € / habitant. La compétence petite enfance représente une grande partie de cette dépense. Cependant, ces dépenses sont compensées par les aides de la Caisse d’Allocations Familiales (CAF).

Le renfort des directions permettrait également de rendre efficient le travail des agents afin de mutualiser les compétences.

Des postes d’encadrement sont nécessaires pour faire fonctionner une intercommunalité comme les Balcons du Dauphiné.

Monsieur Blanc précise que certains services sont en souffrance et que cette nouvelle organisation leur permettra de pouvoir travailler sereinement et de manière plus efficace.

Monsieur Garcia souhaite savoir ce que représente l’encadrement sur les 167 équivalents temps plein.

Le président n’ayant pas la réponse lui indique que les chiffres seront donnés ultérieurement

Monsieur Blanc clôt le débat en s’engageant à revenir dans quelques mois pour faire une présentation détaillée avec le nombre exact d’agents.

- ***Le conseil communautaire approuve à la majorité des membres présents ou représentés la modification du tableau des effectifs en conséquence des recrutements qui seront opérés (62 voix pour – 9 abstentions) .***

## **2. Localisation des conseils communautaires**

- ***Le conseil communautaire définit la salle de convivialité de Saint-Chef comme lieu de déroulement des prochains conseils communautaires à l’unanimité des membres présents ou représentés (70 voix pour).***

### **3. Règlement des astreintes**

La nature de certaines activités des Balcons du Dauphiné nécessite de pouvoir demander aux agents, d’intervenir à tout moment, soit du fait de leur position hiérarchique, soit de leur compétence technique.

Pour rappel, lors de la prise de compétence eau et assainissement, il avait été constaté que le Syndicat des Eaux du Plateau de Crémieu (SIEPC) disposait d’un embryon de règlement des astreintes. Ce règlement ne couvrait pas la totalité des champs qui devraient être couverts règlementairement.

En conséquence, une démarche de sécurisation et d’organisation des astreintes a été nécessaire. Pour établir le présent règlement les activités des services et des astreintes ont donc été observées pendant 6 mois.

La mise en place du règlement, initialement prévue au 1<sup>er</sup> semestre, a été décalée, en raison de la situation sanitaire au 30 octobre.

A l’issue du déconfinement, un groupe de travail, composé de chefs de service de la régie des eaux, de son directeur et animé par le service ressources humaines a été mis en place rapidement.

L’objectif était d’établir un règlement pour la régie des eaux mais également pour les astreintes techniques de l’ensemble de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné.

Le document présenté a été discuté en Comité Technique (CT) et Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT). Il n’est pas figé et pourra s’adapter en fonction des réalités du terrain. Ce type de document sécurise les agents mais aussi la communauté de communes.

L’assemblée n’a pas de question sur cette délibération.

- ***Le conseil communautaire accepte le règlement des astreintes présenté avec entrée en vigueur de la partie eau et assainissement au 1<sup>er</sup> novembre 2020 et au 1<sup>er</sup> avril 2021 pour la partie technique à l’unanimité des membres présents ou représentés (71 voix pour).***

### **4. Election des membres de la commission d’appels d’offres (CAO)**

Cette délibération a déjà été votée lors du conseil communautaire du 23 juillet dernier.

Le document comportait une erreur notamment concernant le nombre de membres ; le président étant membre de droit, il ne devait pas être pas comptabilisé dans le nombre de membres élus.

La nouvelle liste proposée est la suivante :

Titulaires	Suppléants
Bernard Jarlaud	Corinne Georges
Frédéric Gehin	Martine Bert
Frédéric Vial	Patrick Cossiaux
Eric Morel	Sylvain Granger
Nora Chebbi	Jean-Louis Sbaffe

L’assemblée n’ayant pas de question, ce point est soumis au vote électronique.

- ***Le conseil communautaire procède au retrait de la délibération n°117/2020 d’une part, et élit d’autre part les membres de la CAO suite à l’appel à candidature sous forme de liste à la majorité des membres présents ou représentés (69 voix pour – 2 abstentions )***

## **5. Avenants aux marchés de travaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) de Montalieu-Vercieu**

Ces avenants sont dus à des modifications effectuées à la demande du maître d’œuvre.

- ***Le conseil communautaire accepte les avenants présentés et correspondants aux lots 5 et 10 du marché de travaux pour la maison de santé pluridisciplinaire de Montalieu Vercieu à l’unanimité des membres présents ou représentés (71 voix pour)***

## **6. Avenant de prolongation au marché avec la société NOVATEK**

Ce marché est relatif à la mise en place du Règlement Général de Protection des Données (RGPD). Il s’agit d’une obligation nationale. Le RGPD garantit la protection de la vie privée des personnes physiques en assurant la protection de leurs données à caractère personnel.

Il a donc été proposé aux communes le souhaitant d’adhérer à un groupement de commandes pour accompagner la mise en place.

La société Novatek a remporté le marché. En raison de la crise sanitaire, il est demandé à ce que le marché soit prolongé.

Il est indiqué aux communes qui n’ont pas souhaité adhérer au groupement de commandes qu’elles ont la possibilité de bénéficier de cet accompagnement, aux mêmes tarifs que l’intercommunalité.

Le président précise qu’une réunion d’information a déjà eu lieu entre les communes, l’intercommunalité et la société Novatek afin de présenter la mission et établir un calendrier pour commencer le travail de recensement des données.

Monsieur Sbaffe souhaite savoir si, à l’issue de la mise en place du RGPD, un agent faisant office de Data Protection Officer (DPO) sera mis à disposition des communes et pris en charge par la communauté de communes.

A ce jour, Monsieur Blanc n’a pas la réponse. Il semble judicieux de laisser la société Novatek terminer le travail pour lequel elle a été missionnée, la question pourra se poser par la suite.

- ***Le conseil communautaire accepte l’avenant de prolongation d’une durée de 6 mois, à l’unanimité des membres présents ou représentés (71 voix pour).***

## **7. Avenant au marché de travaux du siège d’Arandon-Passins**

Cet avenant concerne deux points modifiés suite à des erreurs constatées sur les actes d’engagement.

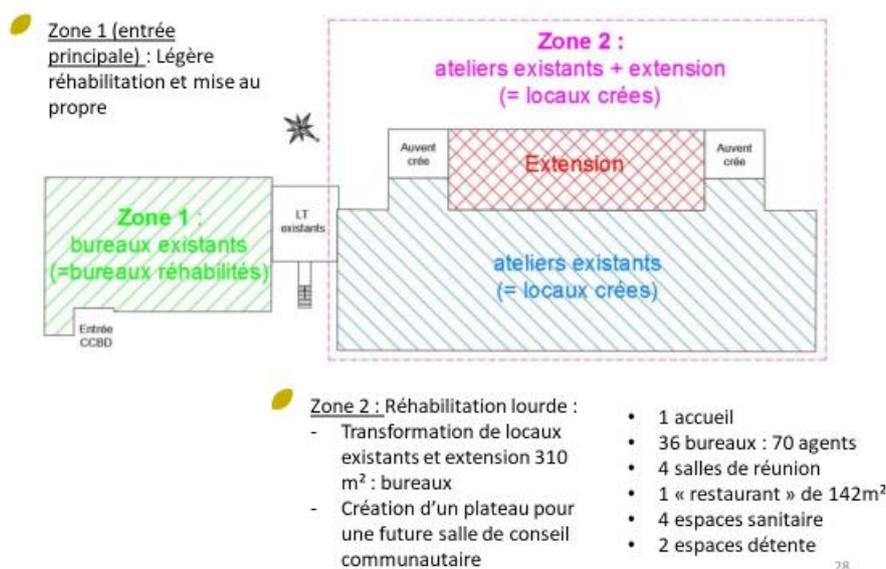
La présentation n’appelle pas de question de l’assemblée.

- ***Le conseil communautaire accepte l’avenant au marché de travaux du siège d’Arandon-Passins présenté à l’unanimité des membres présents ou représentés (71 voix pour).***

Monsieur Vial procède ensuite à une présentation du projet de siège communautaire sur la commune d’Arandon-Passins.

L’ensemble du projet a été voté et budgétisé lors du précédent mandat.

## Présentation du siège Bâtiment principal



Le conseil communautaire devra se positionner sur l’agencement et l’aménagement de la salle du conseil car ce point n’a pas été pris en compte.

Les travaux prévus se terminant en juillet 2021, la réflexion sur la salle du conseil doit être amorcée afin de mettre en place un projet rapidement.

Financièrement, le bâtiment principal représente une dépense de 2 570 026,44 € sans l’aménagement de la salle du conseil, du bâtiment annexe et des extérieurs.

L’intercommunalité a obtenu des subventions à hauteur de 585 034 €. La vente des sites de Morestel et Saint-Chef rapporterait approximativement 2 050 000 € (1 050 000 € pour Morestel, l’estimation pour Saint-Chef étant de 1 000 000 €). Des subventions sont envisageables pour les annexes.

Le président précise qu’à l’heure actuelle, il est compliqué de travailler sur plusieurs sites pour l’organisation de l’ensemble de l’administration.

La commune d’Arandon-Passins est au centre, géographiquement, du territoire des Balcons du Dauphiné. L’objectif est de créer les accueils du public au sein des espaces Frances services. L’excentralisation du siège communautaire n’est donc pas un problème pour l’accès des usagers aux services de l’intercommunalité.

Ce projet doit s’adapter aux nouveaux besoins de la collectivité. Des comités de travail sur cette thématique seront mis en place dans les prochains mois.

Monsieur Roller souhaite savoir ce que va devenir le site de Villemoirieu.

Le président lui indique que le site de Villemoirieu deviendra un espace France services, espace ayant pour mission d’accueillir le public.

### **8. Avenant au marché de travaux d’assainissement d’Annoisin-Chatelans**

Ce marché comprend deux postes : l’extension de réseau et la transformation des anciennes lagunes en station d’épuration.

Un plus-value financière d’environ 25 000 € a du être appliquée suite à la découverte d’une quantité de roche plus importante que prévu ce qui nécessite la rédaction d’un avenant. Cet aléas technique entraine également un délai de 3 mois supplémentaires pour la réalisation des travaux .

- ***Le conseil communautaire accepte l’avenant n°2 au marché de travaux d’assainissement d’Annoisin-Chatelans présenté à l’unanimité des membres présents ou représentés (71 voix).***

#### **9. Avenant au marché de travaux d’assainissement – Programme 2019 – Lot n°1 – liaison Arandon-Passins**

Ce marché comprenait une tranche optionnelle qui n’a pas pu être réalisée, l’économie est de 18 000 €.

Dans le même temps, une canalisation sur le réseau d’eau potable a dû être modifiée.

La moins value et le montant appliqué pour le changement de la canalisation étant du même montant, le marché est à l’équilibre.

- ***Le conseil communautaire accepte l’avenant au marché de travaux d’assainissement concernant la liaison Arandon-Passins, à l’unanimité des membres présents ou représentés (71 voix pour).***

#### **10. Convention cadre à adopter avec les communes des Balcons du Dauphiné**

La coopération entre l’intercommunalité et les communes entraîne la rédaction de conventions diverses suivant le partenariat établi.

Dans un souci de simplification, il est proposé la mise en place d’une convention-cadre à laquelle des conventions pourront être annexées, en fonction des projets ou des partenariats, à tout moment sur la durée du mandat. Ce document type sera utilisé tout au long du mandat.

- ***Le conseil communautaire approuve le principe de la mise en place d’une convention cadre avec les communes des Balcons du Dauphiné et d’en déléguer la signature au président ou à son délégataire à l’unanimité des membres présents ou représentés (71 voix pour).***

### **INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

#### **11. Ouverture dominicale des commerces**

Cette délibération concerne les commerces de détails.

Elle n’entraînera pas de concurrence avec les commerces de bouche, une ouverture étant possible pour les commerces alimentaires le dimanche jusqu’à 13h00, sans autorisation.

Il est proposé de reconduire les dispositions des années précédentes et de laisser la décision aux maires sur ce point. Une réflexion au niveau intercommunal pourra être engagée afin de travailler le sujet pour l’année prochaine.

- ***Le conseil communautaire délibère sur les projets d’ouverture des commerces le dimanche en laissant le choix du nombre et des dates d’ouverture dominicale des commerces de détail à la discrétion des maires pour l’année 2021 à l’unanimité des membres présents ou représentés (71 voix pour).***

#### **12. Convention de servitude de passage avec ENEDIS**

- ***Le conseil communautaire approuve la convention de servitude avec Enedis à l’unanimité des membres présents ou représentés (71 voix pour).***

### **ENVIRONNEMENT – TRANSITION ECOLOGIQUE – CYCLE DE L’EAU**

#### **13. Schéma directeur immobilier et énergétique – candidature à appel à manifestation d’intérêt**

*Départ de Jennifer Moly*

Cette délibération permettra à la communauté de commune de répondre à ce appel à manifestation d’intérêt.

Si nous sommes retenus (20 collectivités sélectionnées), l’étude débutera en 2021.

Elle est prise en charge à 100% par la banque des territoires et l’Agence de l’Environnement et de la Maîtrise de l’Energie (ADEME).

Pour mémoire, les Balcons du Dauphiné représentent plus de 10 000 m<sup>2</sup> de surface et 61 bâtiments.

Le but de ce schéma est d’avoir une vision pluriannuelle, en matière immobilière et énergétique, de l’ensemble des bâtiments de la collectivité.

Ce travail permettra également un appui méthodologique à destination de nos techniciens ; il s’agit d’un réel partage de compétences. Cet outil offrira la possibilité de travailler en transversalité au sein des différents services, ainsi qu’avec les autres lauréats de ce projet.

La communauté de communes a relayé l’information sur cet appel à manifestation d’intérêt à toutes les communes. Cependant, ce dispositif est plutôt destiné aux communes possédant beaucoup de bâtiments.

Monsieur Gomes précise toutefois qu’il s’agit de vingt collectivités à l’échelle régionale et pas nationale.

Monsieur Bonnard demande s’il y a la possibilité de faire un diagnostic commun sur la qualité de l’air.

Le président répond que ce type de prestations ne rentre pas forcément dans ce cadre. En revanche, un groupement de commande pourrait être mis en place pour ce type de prestations.

Madame Merle demande si l’appel à manifestation d’intérêt délibéré ce soir concerne uniquement les bâtiments propres à la communauté de communes.

Monsieur Gehin répond par l’affirmative. Après questionnement, l’ADEME et la banque des territoires ont indiqué qu’il n’y avait pas possibilité de grouper bâtiments intercommunaux et communaux dans le même appel à manifestation d’intérêt.

Madame Merle indique que la commune de Frontonas a été accompagnée par TE38 et l’ADEME sur cette question des diagnostics.

Le président indique que l’intercommunalité dispose de la possibilité d’adhérer à TE38, une délibération sera proposée prochainement au conseil communautaire.

Le président a également sollicité la Dotation de Soutien à l’Investissement Public Local (DSIL) pour ce type de prestation. Cette dernière n’est pas éligible à cette subvention. Cependant, le président souhaite qu’une réflexion soit menée de manière collégiale, afin de trouver des réponses pour l’ensemble des communes du territoire.

- ***Le conseil communautaire accepte de candidater à l’appel à manifestation d’intérêt de l’ADEME et de la banque des territoires pour être accompagné dans la mise en œuvre d’un schéma directeur immobilier énergétique à l’unanimité des membres présents ou représentés (70 voix pour).***

#### **14. Subvention au service agricole de remplacement nord Isère (SARNI) et au service de remplacement Isère (SRI) concernant l’année 2019**

Ces associations permettent aux agriculteurs de bénéficier d’un salarié pour poursuivre leur activité en cas de situation difficile (maladie, accidents,..) mais également pour d’autres évènements (maternité, congés...). La communauté de communes octroie une aide financière à ces associations afin de dynamiser le service proposé et d’alléger le coût pour l’exploitant.

*Sortie de Yuri Garcia*

- ***Le conseil communautaire accepte le montant des subventions versées au SARNI et au SRI au titre de l’année 2019 à l’unanimité des membres présents ou représentés (69 voix pour)***

#### **15. Dotation de Soutien à l’Investissement Public Local (DSIL) 2020 – travaux d’assainissement des Balcons du Dauphiné**

Dans le cadre du plan de relance, l’État met en place une dotation de soutien à l’investissement public local pour l’année 2020 pour des projets portés par les communes ou l’EPCI. Les Balcons du Dauphiné souhaitent

Compte rendu – Conseil communautaire du 22/10/2020 – Approuvé à l’unanimité le 19/11/2020 (73 voix)  
déposer un dossier de demande de subvention pour financer des travaux d’assainissement sur le territoire.  
Le coût prévisionnel de ces travaux s’élève à 518 000 € HT. La demande de subvention s’élève à 40%, soit 207 200€.

Les travaux ne doivent pas encore avoir commencé mais devront débuter avant le 31 décembre 2020.

Monsieur Bonnard souhaite savoir si les syndicats ont droit à ces subventions. Monsieur Ferraris indique que des dossiers sont en cours d’élaboration au Syndicat des Eaux de la Plaine et des Collines du Catelan (SEPECC). Ils sont normalement éligibles.

*Départ de Joseph Quiles  
Sortie de Eric Gilbert  
Retour de Youri Garcia*

- **Le conseil communautaire accepte cette demande de subvention d’un montant de 207 200 €, soit 40% du coût prévisionnel des travaux à l’unanimité des membres présents ou représentés (67 voix pour).**

#### **16. Présentation des règlements de service pour l’eau et l’assainissement**

Les règlements ont été présentés au conseil d’exploitation lors de l’ancienne mandature mais n’ont pas fait l’objet d’une délibération en conseil de communauté.

Monsieur Ferraris indique qu’il serait judicieux que la régie des eaux et les syndicats compétents sur le territoire se rapprochent afin d’harmoniser leurs règlements respectifs.

Le président indique que cela améliorerait la lisibilité des services proposés aux usagers des Balcons du Dauphiné.

*Retour de Eric Gilbert  
Sortie de Daniel Michoud  
Sortie de Acuzena Hernandez*

- **Le conseil communautaire adopte les règlements de service pour l’eau et l’assainissement à l’unanimité des membres présents ou représentés (67 voix pour).**

#### **17. Désignation de trois membres pour le comité de pilotage du contrat unique de la Bourbre**

La liste suivante est proposée :

Sylvain Granger
Eric Morel
Rémi Chatelat

*Retour Monsieur Michoud  
Retour d’Acuzena Hernandez*

La liste proposée est soumise au vote électronique.

- **Le conseil communautaire désigne les trois représentants des Balcons du Dauphiné au comité de pilotage du contrat unique de la Bourbre à la majorité des membres présents ou représentés (66 voix pour – 3 abstentions)**

#### **18. Modification des statuts de la régie eau potable et régie assainissement avec autonomie financière**

Une modification des statuts de la régie est nécessaire afin d’intégrer le conseiller délégué en charge de l’assainissement et toutes les communes concernées dans le conseil d’exploitation.

Il est bien rappelé que les élus communautaires représentent l’intercommunalité et non pas leur commune respective.

- **Le conseil communautaire adopte la modification des statuts proposée à l’unanimité des membres présents et représentés (69 voix pour).**

### **19. Election des membres du conseil d’exploitation de la régie d’eau potable et de l’assainissement**

Suite à la modification des statuts, les listes des membres du conseil d’exploitation de la régie d’eau potable et de l’assainissement doivent être de nouveau votées.

Les listes suivantes sont proposées :

Membres issus du conseil communautaire		Membres issus de conseils municipaux	
Sylvain Granger	Gilbert Pommet	Pierre-Marie Pral	Fernand Morel
Jean-Yves Cado	Baptiste Caroff	Bruno Genevay	Georges Gros
Alain Moyne-Bressand	Karim Améziane	Sébastien Candy	Laurent Rhone
Olivier Bonnard	Patrick Cossiaux	Christophe Ruiz	Michel Martin
Jean-Pierre Marcel	Frédéric Gonzalez	Jean-Pierre Berthelot	Louis Michut
Jean-Paul Giroud	Hervé Courtejaire	Jacques Bourse	Jean-René Rabilloud
Corinne Georges	Didier Pilon	Pierre Teste	Jean-Paul Crollard
Laurent Guillet			

Les listes proposées sont soumises au vote électronique

- **Le conseil communautaire adopte les nouvelles listes des membres du conseil d’exploitation de la régie d’eau et d’assainissement proposées à la majorité des membres présents ou représentés (69 voix pour, 1 abstention).**

#### **SERVICE A LA POPULATION**

### **20. Convention tripartite Mission Locale Nord Isère (MLNI) et convention de financement 2020**

Le lien entre les jeunes et la mission locale est important notamment pendant la période actuelle . Cette convention permet un soutien financier de la communauté de communes envers cette structure.

Dans le cadre de sa délégation, Monsieur Grausi souhaite établir un lien fort entre les entreprises, la collectivité et les jeunes du territoire.

Monsieur Bekhit demande si un bilan et un suivi de contrôle sont prévus.

Monsieur Grausi répond par l’affirmative.

- **Le conseil communautaire adopte les termes des conventions avec la mission locale Nord Isère à l’unanimité des membres présents ou représentés (69 voix pour).**

### **21. Convention d’utilisation des équipements sportifs et de la piscine des Balcons du Dauphiné**

La communauté de communes met à disposition des structures qui le demandent la piscine et le gymnase situés sur la commune de Morestel et qui sont des équipements sportifs intercommunaux.

Dans ce cadre, il est proposé de contractualiser avec les structures via une convention cadre pour la durée du mandat. Des annexes seront mise en place pour définir les modalités de mise à disposition.

- **Le conseil communautaire approuve le principe de la mise en place d’une convention cadre avec les utilisateurs des établissements sportifs des Balcons du Dauphiné et en délègue la signature au président ou à son délégataire à l’unanimité des membres présents ou représentés (69 voix pour).**

#### Questions diverses

- ✓ Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation
  - Il n’y a pas de questions, ni de remarques de la part du conseil communautaire.
- ✓ **Le processus décisionnel** est en cours d’élaboration avec le bureau. Il sera présenté lors du séminaire du 28 novembre. Les vice-présidents seront en charge de créer des comités de travail sur des sujets divers.

L’objectif est d’impliquer les élus du territoire en leur permettant de s’investir sur des sujets qui les intéressent et pour lesquels ils ont de l’appétence.

- ✓ **Retour sur la conférence des maires du 15 octobre 2020**

Les élus disposent de peu de temps pour se positionner sur le transfert de plein droit de la compétence PLU à l’intercommunalité : à ce titre, les communes devront se positionner avant le 31 décembre 2020.

Au 1<sup>er</sup> janvier, la communauté de communes serait donc compétente de droit, sauf si une minorité de blocage était actionnée.

Il est proposé de se donner 6 mois supplémentaires pour travailler en amont et collégialement sur le sujet, notamment sur les aspects financiers et de gouvernance.

Il est également demandé aux communes de ne pas lancer leur travaux de mise en compatibilité tant que les orientations n’auront pas été définies. La communauté de communes se charge d’interpeler mme la sous-préfète sur le sujet.

Monsieur Bekhit précise que si aucune minorité de blocage n’est votée en commune, la compétence sera transférée de facto à l’intercommunalité au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

- ✓ **Projet structure d’accueil pour les auteurs de violences conjugales**

Il s’agit d’une proposition d’appel à projet pour créer un centre d’accueil pour les auteurs de violences conjugales. Madame Chebbi présente le dossier.

L’objectif est d’extraire les auteurs de violences de leur foyer et non les victimes.

Le président précise qu’un courrier d’intention a été transmis pour soutenir cet appel à projet mais qu’aucun engagement ferme n’a été pris par la communauté de communes. Il pense qu’il est important d’apporter une solution collective à ces thématiques. Si nous devons aller plus loin, la décision se prendrait en conseil de communauté.

Monsieur Bonnard trouve surprenant d’apprendre que l’intercommunalité s’engage sans informer le conseil communautaire au préalable. Il ajoute que selon lui, la communauté de communes n’est pas compétente sur le sujet. Monsieur Bonnard pense également que c’est un sujet qui dépend de la compétence de l’État et que nous ne devons pas nous en saisir.

Le président rappelle que la communauté de communes est compétente en matière de politique du logement et du cadre de vie. Sont d’intérêt communautaire, les actions du PLH en vigueur, et à ce titre la fiche-action n°10 sur le logement d’urgence. De ce fait, la communauté de communes est légitime à se saisir de ce sujet.

Il ajoute par ailleurs, que toutes les communes ont ou auront à faire face à ce type de situation, et qu’il est important de proposer une réponse collective.

Monsieur Sbaiffe indique qu’au-delà du fait d’éloigner ces auteurs, ce type de projet permet un suivi et une prise en charge pour éviter la récidive. Le projet pilote permet de passer d’un taux de récidive de 50% à 13%  
Il souhaite soutenir ce projet.

L’ensemble des élus s’accorde sur le caractère dramatique de ces situations.

Madame Drevet clôt les débats en indiquant, qu’à son sens, une action communautaire constituerait un signal fort par rapport à ce que devrait porter une communauté de communes, encore plus sur ce type de sujet qui est difficile et qui peut tous nous concerner.

✓ **Action « Faites des arts »**

L’action faites des arts est un volet de la politique d’éducation artistique et culturelle de la communauté de communes.

Cette action regroupe plusieurs axes : une intervention d’artistes auprès des classes sélectionnées, un temps de formation des enseignants, des journées de restitution entre élèves, un spectacle, et la possibilité de se produire dans les différents festivals des Balcons du Dauphiné.

Un appel à candidature a été effectué dans le cadre de cette action : 63 demandes, 39 classes retenues par un comité technique puis un comité de pilotage ce qui représente un peu plus de 1 000 élèves concernés.

✓ **Opération « Mon été aux Balcons » :**

L’opération est un succès : l’ensemble des chéquiers a été distribué. 50 000 € ont déjà été reversés aux partenaires de l’opération. Une réflexion est déjà en cours sur l’évolution du dispositif.

✓ Remise des livres Croq&Mob de la Maison du Haut-Rhône Dauphinois

✓ Point Agenda

19 novembre 2020 : conseil communautaire

28 novembre 2020 : séminaire des élus

**L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.**